

Rapport de la commission des affaires régionales et intercommunales CARI au Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport annuel 2016-2017

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux Chers collègues,

<u>Membres</u>: Présidente, Nadia Privet (AdC); François Khosrov (AdC); Anne Brunner (PLR); Gérald Cuche (PLR); Marc Ehrlich (PLR); Carole Di Natale (PS); Frédéric Bongard (PS); David Stanek (Verts); Jean-Marc Sottas (UDC).

<u>Suppléants</u>: Cédic Milliquet (AdC); Liliane Masson (PLR); David Hausermann (PS); Simone Collet (Verts); Serban Sichitiu (UDC).

La commission des affaires régionales et intercommunales a traité durant cette première année de législature sur la fusion des ORPC, celle de Lausanne Est, Lavaux et Oron.

Cette fusion orchestrée par Monsieur Daniel Flotron, Préfet de Lauvaux-Oron, comprend la coordination de 17 communes représentées par les commissions permanentes ou ad' hoc qui y sont rattachées.

La CARI s'est réunie trois fois pour la mise en œuvre de l'avant- projet des Statuts qui régiront la future fusion des ORPC.

Monsieur le Préfet Daniel Flotron à convoquer toutes les commissions, ainsi que les membres du COPIL à une séance d'information le 18 mai 2017, à la salle communale de Paudex.

Suite à l'allocution de bienvenue de Monsieur le Préfet, celui-ci nous fait part d'un calendrier de mise en œuvre pour le moins serré, impliquant une étude des Statuts, ouvert à d'éventuelle remarques ou modifications, ce jusqu'au 15 juin 2017.

En effet, le préavis qui sera soumis aux Conseils communaux ou généraux ne pourra faire l'objet d'aucunes modifications ou amendements.

Le Préfet à la responsabilité d'assurés la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation sur la protection civile (LVLPCi), ainsi que les articles 112 à 128 de la loi sur les communes (LC) du 28 février 1956.

Suite à cette séance d'information.

D'entente avec Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz, la CARI s'est réunie deux fois :

La première séance a eu lieu le mardi 30 mai 2017.

Avec l'aimable participation de Madame Corinne Brandt Commandante de l'ORPC Lausanne Est.

La commission a étudié avec Madame Brandt les 40 articles qui constitues les Statuts de l'ORPC Lavaux-Oron.

La Commission a transmis le résultat de son premier examen à Monsieur Chevallaz pour planifier la préparation de la 2^{ème} séance de la CARI.

La deuxième séance du lundi 12 juin 2017.

S'est déroulée en présence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz Municipal en charge du dossier et membre du COPIL, cette séance a donné lieu à des discussions ciblées sur des points particulièrement désavantageux pour la Commune de Pully.

Les commissaires ont fait valoir des vœux et propositions sur des modifications à apporter au projet de Statuts.

La Commission a rédigé son rapport pour la Municipalité avec une extrême diligence.

Chaque rencontre a fait l'objet d'un procès-verbal, joint au rapport final de la commission des affaire régionales et intercommunales afférent au préavis de fusion des ORPC Lavaux-Oron et transmis à la Municipalité.

Je remercie vivement tous les intervenants qui se sont joint à l'examen de cette fusion, particulièrement les commissaires qui ont activement et rapidement intégré les nombreuses problématiques liées à l'étude des Statuts, cette riche contribution a permis d'honorer le délai imposé, la qualité des services de protection civil, les intérêts de la Commune de Pully et de ses infrastructures, le tout dans un esprit d'équipe remarquable.

Il m'incombe toutefois de signaler quelques difficultés rencontrées par la Commission, dans un premier temps celle-ci n'avait pas reçu les documents de base de la Préfecture, se retrouvant sans aucuns supports lors de la séance de présentation et premier contact sur le sujet à traiter.

Puis la réservation d'une salle de conférence a été pour le moins compliquée et administrativement contraignante mais il est vrai que la CARI ne se réunit pas de manière soutenue.

Enfin, notre rencontre du 12 juin s'est terminée dans la salle des coffres du Bâtiment de Prieuré 1, au lieu de la salle Chandelar prévue à cet effet et pourtant confirmée à la réservation.

De là à penser que le mauvais sort s'acharne sur la Commission, il n'y a qu'un pas, mais je suis sûre que cette formation pourrait, si cela s'avérait nécessaire, travailler en cercle sur l'esplanade du Prieuré en étant tout aussi perspicace.

Mesdames, Messieurs, Merci pour votre attention.

Nadia Privet, 13.06.17 Présidente